

BUREAU

du jeudi 25 janvier 2018
Montrevel - Salle d'honneur

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

Excusés : Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Yves CRISTIN, Isabelle MAISTRE, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Aimé NICOLIER

Par convocation en date du 19 janvier 2018, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION* :

Aménagements, Patrimoine, Voirie

1 - Avenant 2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Jayat

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

2 - Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers

3 - Carte de zonage d'assainissement de Buellas - Approbation après enquête publique

DECISIONS D'ORIENTATION :

-Points à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté

-Débat d'orientation budgétaire

-Actualisation de la PPI

Délibération DB.2018.014 - Avenant 2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Jayat

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a mandaté la SEMCODA pour porter la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'une caserne de gendarmerie et de ses logements associés sur la Commune de Jayat.

CONSIDERANT que le Commandant de Groupement de la Gendarmerie de l'Ain informait la Communauté d'Agglomération de sa volonté d'augmenter les effectifs de la future brigade de gendarmerie de Jayat en transmettant le nouveau référentiel des travaux le 19 septembre 2017 ;

CONSIDERANT que le programme initial, devait accueillir :

- 1 officier ;
- 9 sous-officiers ;
- 3 gendarmes adjoints volontaires.

CONSIDERANT que la gendarmerie souhaite pouvoir accueillir dans ces nouveaux locaux un gendarme adjoint volontaire supplémentaire (GAV) ;

CONSIDERANT que les modifications du programme concernent à la fois l'habitat (ajout d'un module GAV supplémentaire et modification du nombre de places de stationnement), mais également la future caserne et les locaux de services (suppression des locaux radios et social, création d'une salle opérationnelle...);

CONSIDERANT que le projet initial a été établi pour un coût définitif de travaux de 2 244 110 euros HT (valeur MO – juin 2016) et que les honoraires de maîtrise d'œuvre ont été validés par avenant n°1 pour un montant de 255 360 euros HT ;

CONSIDERANT que la modification de ce projet entraîne la reprise des études par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Permis de construire modificatif, Dossier de Consultation des Entreprises, Etudes thermiques et de structure), et que cette prestation supplémentaire a été chiffrée à 14 400 euros HT, nécessitant la passation d'un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre qui représente 5.64 % du montant du marché initial ;

CONSIDERANT que le surcoût des travaux pour ces modifications est estimé à 36 930 € HT (valeur juin 2016) et que le montant du coût prévisionnel définitif passe de 2 244 110 euros HT à 2 281 040 euros HT valeur MO (juin 2016), soit une augmentation de 1.64 %, montant que la maîtrise d'œuvre s'engage à respecter ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres émis lors de sa réunion du 22 décembre 2017 ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le cabinet BAU d'un montant de 14 400 euros HT, portant le montant du marché à 269 760 euros HT ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le cabinet BAU d'un montant de 14 400 euros HT, portant le montant du marché à 269 760 euros HT ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant.

Délibération DB.2018.015 - Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, ayant la compétence assainissement non collectif, aide les particuliers volontaires à bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse reconduit un programme de réhabilitation sur la période du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Les particuliers éligibles parmi l'ensemble du parc peuvent ainsi bénéficier, le cas échéant, de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT que, sur le seul territoire de l'ex Bourg-en-Bresse Agglomération, les particuliers réhabilitant leur installation, peuvent le cas échéant, bénéficier des aides de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, à savoir : 100 € pour l'étude de sol à la parcelle, et 200 € pour les travaux ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération du 27 mai 2013 relative à l'adoption du règlement du service public d'assainissement non collectif ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération du 7 juillet 2014 relative à la reconduction de l'aide de Bourg-en-Bresse Agglomération aux particuliers pour la réhabilitation d'assainissement non collectif ;

Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'ATTRIBUER à l'usager recensé ayant fourni les factures acquittées, les subventions détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

ATTRIBUE à l'usager recensé ayant fourni les factures acquittées, les subventions détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Nom	Prénom	Adresse des travaux	Nature de l'opération	Montant d'aide Agence de l'Eau RMC	Montant d'aide CD01	Montant d'aide Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
PONCIN	Marie-Agnès	chemin des Carronnières 01000 BOURG EN BRESSE	Etude + Travaux	3000, 00 €		300,00 €

Délibération DB.2018.016 - Carte de zonage d'assainissement de Buellas - Approbation après enquête publique

Dans le cadre de sa compétence assainissement non collectif, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a pris en charge l'établissement des cartes de zonage d'assainissement conformément à la réglementation en vigueur.

CONSIDERANT que la carte de zonage d'assainissement de Buellas a fait l'objet d'une enquête publique du 02/10/2017 au 03/11/2017 ;

CONSIDERANT que cette carte et sa notice explicative ont fait l'objet d'une remarque de la part du public :

- Une observation a été consignée dans le registre d'enquête publique ;
- Aucun document n'a été remis lors des permanences ;
- Aucune observation orale n'a été formulée.

CONSIDERANT que cette remarque ne remet en cause le zonage d'assainissement ; que cette carte et sa notice explicative ont appelé une conclusion favorable de la part du commissaire-enquêteur ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10 ;

VU la délibération du Bureau du 03/07/2017 adoptant le projet de carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative à soumettre à l'enquête publique ;

VU les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER définitivement la carte de zonage d'assainissement de la commune de Buellas et sa notice explicative.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE définitivement la carte de zonage d'assainissement de la commune de Buellas et sa notice explicative.

**La séance est levée à 17 h 00.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 5 février 2018**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 janvier 2018